

L'édito



A l'aube du Millénaire: vers une mobilité durable

La mobilité est devenue une thématique incontournable. Comment concilier vie économique, urbanisation, qualité de vie, préservation des ressources et de l'environnement?

En signant, au mois d'août 2010, une charte pour une mobilité urbaine durable, le Conseil communal a concrétisé un engagement initié de longue date. Il a également manifesté sa volonté à mettre en œuvre des mesures cohérentes et responsables dans le domaine de la mobilité.

Cette charte, soutenue par l'Union des villes suisses, encourage notamment une approche coordonnée des transports et des projets d'urbanisme. Penser la ville dans sa globalité, avec ses habitants, sa vie économique, culturelle et sociale.

Dans les zones à forte densité de population, des formes de transport durable, à l'instar des transports publics, pédestres et cyclistes, assurent une grande partie de la mobilité. Ces formes de transports doivent recevoir la priorité.

Assurer une coexistence la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace public reste cependant un but que nous poursuivons. Cela suppose un arbitrage entre différents intérêts, à savoir les transports, la sécurité, l'esthétique et la qualité de vie.

La population au cœur de nos préoccupations, nous travaillons à orchestrer différentes formes de mobilité: trafic pédestre et cycliste, transports publics et transports individuels motorisés.

On peut bien l'imaginer, la tâche n'est pas simple, loin s'en faut. L'enjeu en vaut cependant la chandelle: participer au développement durable de notre société!

Olivier Armi
Directeur des transports
et du développement durable



La Ville de Neuchâtel propose plusieurs solutions de mobilité pour mieux se déplacer.

Concevoir sa propre mobilité

Prenons l'exemple d'un habitant de la Tène, la quarantaine bien sonnée, employé en ville de Neuchâtel! Pour se rendre au travail, l'homme marche une minute depuis son domicile jusqu'à sa voiture. Il l'utilise pour parcourir six kilomètres et va se garer dans le parking Park & Ride (P+R) du Nid-du-Crô. Il prend la ligne 11 des TN pour faire en transports publics le reste de son trajet qui le mène jusqu'à son bureau en plein centre-ville.

Cet employé utilise la mobilité combinée. Il ne se contente plus d'un seul moyen de transports, mais de plusieurs, tous complémentaires. Les différentes solutions de mobilité offertes en Ville de Neuchâtel poursuivent

un objectif principal: ne pas se déplacer moins, mais se déplacer mieux pour aller vers une mobilité durable. Elles sont répertoriées dans ce numéro «spécial mobilité».

Promouvoir la mobilité douce

La Ville de Neuchâtel met plusieurs mesures en place pour promouvoir l'utilisation des deux-roues. Par exemple, des vélos sont gratuitement mis à disposition de la population dans les deux stations de prêt de Neuchâtelroule. L'une se trouve à la place du Port et l'autre – sponsorisée par Xamax – se situe à proximité du Nid-du-Crô. La Ville soutient également l'achat de scooters électriques à hauteur de 10% ou pour

un maximum de 700 francs. Cette mesure vise à introduire les scooters électriques sur le marché neuchâtelois.

Offrir des alternatives à la voiture individuelle

La commune a mis sur pied un parking P+R aux Piscines pour limiter le trafic au centre-ville. Habiter en dehors de la commune, posséder un abonnement général ou un abonnement Onde verte couvrant deux zones et travailler sur le territoire communal: voici les trois conditions qui permettent de se garer gratuitement dans ce parking. La ligne 11 des transports publics permet ensuite de rejoindre rapidement le centre-ville. (ak)



3

La Société de Navigation propose un tour en bateau pour admirer les feux d'artifice de la Fête des Vendanges.



4

Les barrières d'entrée du parking P+R des Piscines seront réparées les 29 et 30 septembre.

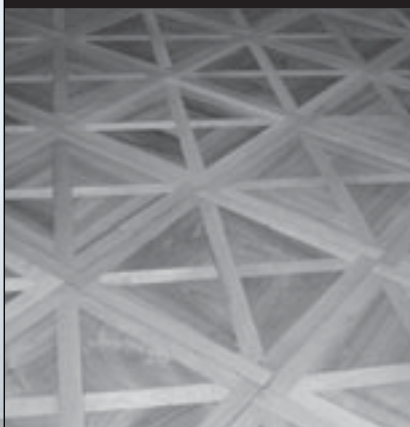


5

La Ville propose une palette de solutions pour promouvoir une mobilité durable à Neuchâtel.

Les métiers du bâtiment

Falk Frères SA
«Parquets - Tapis - PVC»



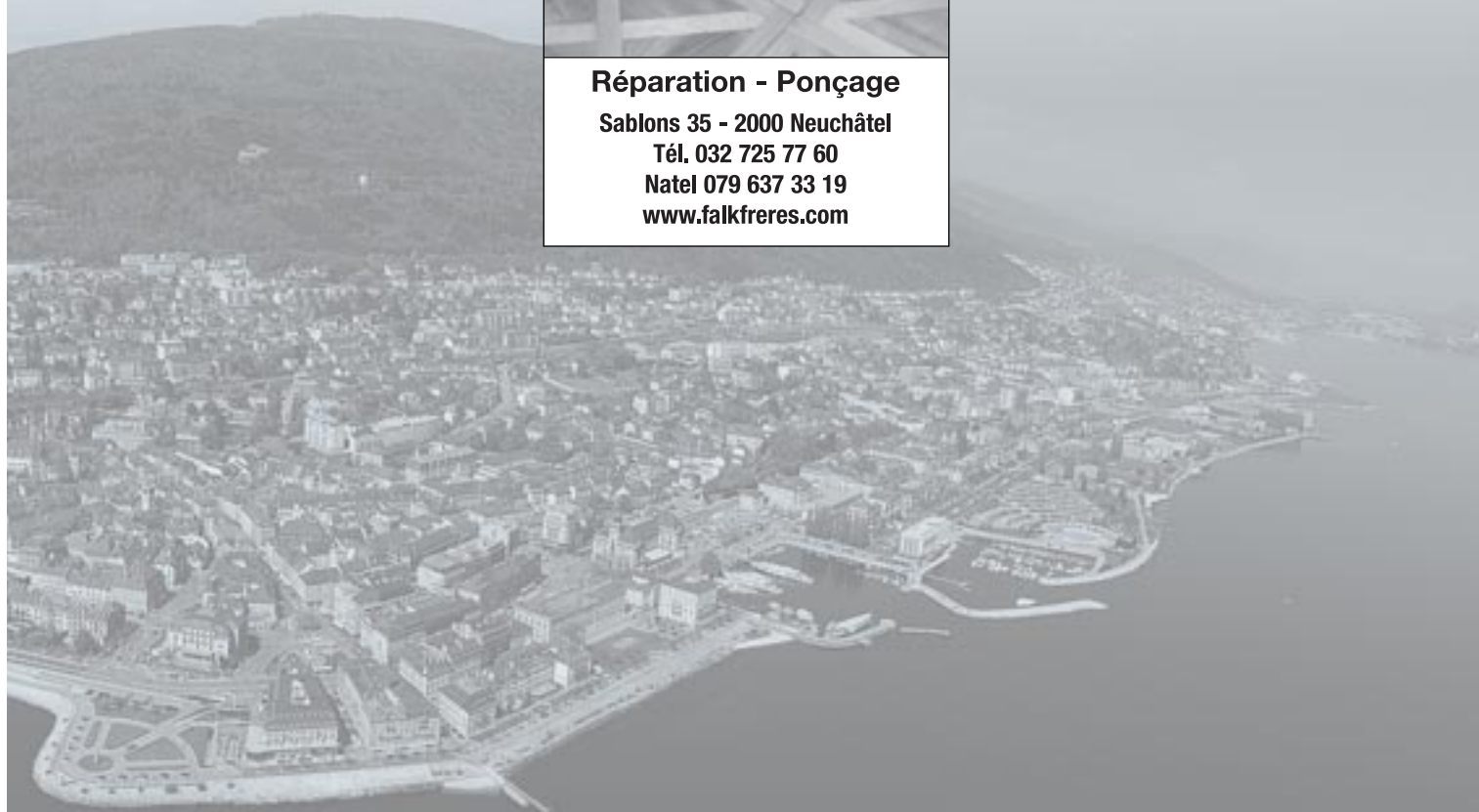
Réparation - Ponçage

Sablons 35 - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 725 77 60

Natel 079 637 33 19

www.falkfreres.com



Dans ce numéro

Travailler ensemble

Les douze communes de la Comul travaillent sur des projets communs pour mieux défendre les intérêts de chacun. Le projet d'agglomération du réseau urbain neuchâtelois sera présenté le 1^{er} octobre lors d'une conférence organisée par les différents partenaires.

Page 8

La ligne 10

La prolongation de la ligne 10 est en service depuis le 16 août. Elle permet de relier la gare de Neuchâtel à l'ouest du littoral. Entreprises, écoles et homes profitent de cette nouvelle desserte.

Page 9

Les deux-roues

La Ville de Neuchâtel fait la promotion des deux-roues. Les stations de prêt Neuchâtelroule permettent à la population de circuler gratuitement en vélo. La Ville subventionne l'achat de scooters électriques pour les introduire sur le marché.

Page 10



Nouvelle couleur

Jean-Michel Germanier, directeur des TN présente la nouvelle ligne graphique commune des transports publics. Désormais, les bus des TN et des TRN seront habillés de vert et blanc tout en gardant leurs logos respectifs.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la Ville paraîtra le 13 octobre.

Le transport de marchandises pourrait se faire par voie lacustre pour décharger les autoroutes



Le lac de Neuchâtel est principalement exploité pour la navigation touristique. • Photo: sp

Transporter par voie lacustre

La navigation possède un grand potentiel de développement sur le lac de Neuchâtel. L'espace lacustre est actuellement utilisé pour le transport de personnes. A l'avenir, il pourrait aussi servir à transporter des marchandises par bateau. Le développement du trafic fluvial et lacustre permettrait notamment de désengorger les autoroutes qui sont saturées par les poids lourds.

Le lac de Neuchâtel voit passer 280'000 touristes par an. Outre les balades touristiques, la Société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) propose aussi des courses régionales de Neuchâtel jusqu'à Portalban et Cudrefin. Elles ont lieu trois fois par jour durant toute l'année. Pour promouvoir la mobilité durable, les vélos et les scooters électriques peuvent être transportés gratuitement sur la première et la dernière course de la journée.

Internet à bord du bateau

«Nos courses régionales comptent entre 10 et 20 pendulaires purs», révèle Jean-Jacques Wenger, directeur de la compagnie de navigation. Pour doper la fréquentation de cette ligne régionale, la LNM propose plusieurs offres. Durant la course de midi, les

personnes intéressées ont la possibilité de manger à bord. Le bateau part à 12h10 du port de Neuchâtel et revient à son point de départ à 13h20. Il est possible de rester sur le bateau jusqu'à 14 heures. Les bateaux de la LNM sont tous équipés d'un réseau Internet sans fil. Les passagers peuvent travailler sur leur propre ordinateur et surfer gratuitement sur la toile. La LNM met ses infrastructures à disposition des entreprises pour des séminaires, des workshops ou même des repas.

Trafic sur les rives

Le lac de Neuchâtel pourrait accueillir un trafic régional sur les rives. De grands parkings pourraient être construits sur les berges du littoral et les gens se déplaceraient ensuite par voie lacustre. «La population du littoral neuchâtelois n'est pas assez importante pour rentabiliser la mise en place d'une telle infrastructure», explique Jean-Jacques Wenger. Pour une grande manifestation telle que la Fête des vendanges, il serait possible d'imaginer le transport de personnes par voie lacustre. Les gens monteraient à St-Blaise et à Auvernier pour rejoindre le port de Neuchâtel. Un bateau peut facilement transporter 500 personnes à la fois, ce qui n'est pas le cas des bus, précise le directeur de la LNM.

Canal du Rhône au Rhin

Le projet de canal qui devrait relier le Rhône au Rhin est en cours d'étude. «Le canal permettrait d'irriguer la Suisse en marchandises», explique Pierre Roelli, membre de l'Association neuchâteloise pour la navigation intérieure. Dans un projet comme celui de la construction du tunnel de Serrières, les marchandises lourdes comme les pierres pourraient être transportées par voie lacustre et fluviale. Le transport par bateaux permettrait de soulager les autoroutes qui sont prises d'assaut par les poids lourds. La réalisation de ce canal permettrait également d'éviter des catastrophes naturelles. A Berne par exemple, le canal améliorerait la gestion des eaux de l'Aar. En cas de fortes pluies, les inondations pourraient être évitées. (ak)

Fête des vendanges

La LNM organise un tour en bateau sur le lac de Neuchâtel pour admirer les feux d'artifice de la Fête des vendanges. Le départ est prévu le 25 septembre à 20 heures au port de Neuchâtel. Billets disponibles sur www.navig.ch.



La ligne 11 des TN relie le centre-ville au centre commercial de la Maladière et au parking P+R des Piscines

Parking des Piscines à nouveau payant

Le 25 août dernier, un touriste a accidentellement arraché les barrières du parking P+R des Piscines avec sa remorque. Depuis, les automobilistes peuvent s'y garer gratuitement. La réparation des installations aura lieu les 29 et 30 septembre. Les barrières d'entrée seront remises en service le 30 septembre, les barrières de sortie le 4 octobre dès 6h30 et le parking redeviendra payant.

Les usagers qui ont déposé leur véhicule aux Piscines auront la possibilité de l'évacuer jusqu'au 4 octobre à 6h30. Passé ce délai, le parcage coûtera un franc de l'heure. Le parking des Piscines est payant du lundi au samedi de 7 à 21 heures. La première demi-heure est gratuite tout comme la tranche

horaire 12h00-13h30, les dimanches et jours fériés.

Parquer gratuitement

Le parking payant des Piscines fait aussi office de P+R. Un badge permet de s'y garer gratuitement. Pour l'obtenir, les usagers doivent remplir trois conditions. Il faut habiter en dehors de la commune de Neuchâtel, être en possession d'un abonnement Onde verte couvrant deux zones, dont au moins une se trouve sur le territoire de la ville de Neuchâtel et travailler sur le territoire communal. La demande du badge peut se faire par Internet sur www.policeneuchatel.ch, par courrier à l'adresse Police de Neuchâtel, faubourg de l'Hôpi-

tal 6, 2000 Neuchâtel ou au poste, à la même adresse.

Se diriger vers les transports publics

L'introduction du régime payant au parking des Piscines est une mesure qui fait partie de la 3^e étape du plan de stationnement de la Ville de Neuchâtel, votée par le Conseil général le 30 juin 2008. Le régime payant du parking précité ainsi que la prestation P+R sont entrés en service le 22 mars dernier. Les différentes actions mises en œuvre dans le domaine du stationnement ont pour but d'inciter les pendulaires à s'orienter vers l'utilisation des transports publics.

Un tronçon bien utile

Le parking P+R des Piscines a été mis en place avec du retard. L'Etat

avait tardé à sanctionner les arrêts concernant les mesures de la troisième étape du plan de stationnement. Dans le même temps, la période d'essai de la ligne 11 des TN a pris fin. Cette ligne comporte deux tronçons: place Pury – Maladière et Maladière – Nid-du-Crô. Après trois ans d'essai, seul le premier tronçon a rempli les critères de réussite lui permettant d'être intégré au pot commun des transports, au niveau cantonal. L'Etat et le Conseil général de la Ville de Neuchâtel ont accepté de prolonger l'essai du second tronçon pour trois années supplémentaires pour que le P+R des Piscines soit desservi par les transports publics. Le prolongement de l'essai est à charge de la Ville de Neuchâtel. (ak)



Le tronçon Maladière - Nid-du-Crô de la ligne 11 des TN bénéficie de trois ans d'essai supplémentaire.



Le parking P+R des Piscines est desservi par la ligne 11 des Transports publics du littoral Neuchâtelois



La Ville de Neuchâtel met en place plusieurs mesures pour promouvoir une mobilité durable



Des vélos sont à disposition de la population dans les stations de prêt de Neuchâtelroule.

Se déplacer en fonction de ses besoins

La Ville de Neuchâtel propose une large palette de solutions aux habitants pour mieux se déplacer en fonction de leurs besoins. Prêt de vélos, parking P+R, subventions d'abonnement Onde verte sont autant de solutions qui ont pour but de diriger les usagers vers une mobilité durable. En ce sens, la Ville souhaite construire le réseau urbain en favorisant l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce.

Entre 1990 et 2005, les émissions de gaz à effet de serre n'ont cessé d'augmenter. Les émissions dues aux transports des ménages ont progressé de plus de 1,8 million de tonnes en quinze ans, selon l'Office fédéral de la statistique. Dans ce cadre, la Ville de Neuchâtel développe des offres alternatives à la voiture individuelle. Le but n'est pas de se déplacer moins, mais de se déplacer mieux.

En train ou en bateau

Des cartes journalières CFF et navigation sont mises en vente pour les habitants de la commune. Ils peuvent se les procurer auprès du bureau du Contrôle des habitants situé à la rue de

l'Hôtel-de-Ville 1 à Neuchâtel ou directement via le site www.neuchatel-mobilite.ch avec un paiement par cartes bancaires. Chaque jour, douze cartes journalières CFF sont en vente pour 38 francs la pièce. Pour la navigation, deux cartes sont disponibles par jour au prix de 10 francs l'unité. «En 2011, les cartes journalières CFF resteront valables pour la journée entière», explique Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité pour la Ville de Neuchâtel. Et de poursuivre: «Les CFF souhaitent restreindre leur utilisation à partir de 9 heures du matin, mais au vu des vives réactions, ils ont retiré cette disposition».

Subventions d'abonnement Onde verte

La Ville de Neuchâtel subventionne les abonnements Onde verte annuels et mensuels pour adulte. Les habitants de la commune bénéficient de 135 francs de réduction sur l'abonnement annuel et de 15 francs sur l'abonnement mensuel. Pour ce faire, il suffit de retirer un bon au bureau du Contrôle des habitants. Le bon de réduction est aussi valable pour l'achat d'un abonnement général aux guichets des CFF de la place Pury et de la

gare de Neuchâtel. Le bon est accompagné d'un coupon qui permet d'obtenir quatre cartes journalières de la Société de navigation à prix réduit. La Ville de Neuchâtel subventionne également l'achat d'un scooter électrique à hauteur de 10% pour un maximum de 700 francs (voir en page 10).

Vers une mobilité durable

Les mesures mises en œuvre par la Ville en matière de mobilité durable ne cherchent pas à éradiquer les voitures. Le parking P+R des Piscines a été mis en place pour permettre aux automobilistes de se parquer en marge du

centre-ville. Ils peuvent ensuite s'y rendre en transports publics au moyen de la ligne 11. Les cyclistes ne sont pas oubliés: la Ville met en place des mesures pour sécuriser les parcours cyclables, pour réaliser des infrastructures permettant de stationner les deux-roues et pour mettre en place le contre-sens cyclable dans certaines zones 30 à sens unique. Plusieurs zones 30 ou de rencontre sont installées pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Plus de renseignements sur la mobilité en Ville de Neuchâtel sur www.neuchatel-mobilite.ch.



A pied, c'est mieux

Les adeptes de la marche ont la possibilité de découvrir le Sentier du temps, sur la côte de Chaumont. Des sculptures en bois illustrent l'évolution de la vie sur Terre tout au long de ce parcours de 4,5 kilomètres. «De nouvelles statues ont récemment été installées», précise Pierre-Olivier Aragno. Pour s'y rendre, les marcheurs peuvent emprunter le funiculaire qui

part de la Coudre. Le départ de la balade se situe à proximité de la station supérieure du funiculaire. La Ville de Neuchâtel propose encore plusieurs balades pour les randonneurs. Trois livres de promenades ont été publiés dans le cadre du programme Nature en ville. La commande des livres peut se faire sur www.neuchatel-mobilite.ch.



**Aux riverains de la ligne
Berne – St-Blaise**

Avis de travaux durant la nuit

Entretiens mécaniques des voies

Sur le tronçon Marin – St-Blaise

les nuits

**du lu/ma 20/21 jusqu'au
ve/sa 24/25 septembre 2010**

**du lu/ma 27/28 septembre jus-
qu'au ve/sa 01/02 octobre 2010**

**du lu/ma 04/05 jusqu'au
ve/sa 08/09 octobre 2010**

**du lu/ma 11/12 jusqu'au
ve/sa 15/16 octobre 2010**

entre 20 heures et 6 heures.

En raison du trafic ferroviaire durant la journée, les travaux ne peuvent se faire que pendant les heures creuses de la nuit. Les machines et les moyens d'alarme nécessaires à la sécurité du personnel émettent des bruits perceptibles. Nous ferons cependant tout notre possible afin de limiter ceux-ci au strict minimum. Les moteurs diesel utilisés sont en majorité dotés de filtres à particules.

La BLS SA prie les riverains de la ligne de bien vouloir l'excuser pour les nuisances occasionnées et les remercie de leur compréhension.

BLS SA

Infrastructure installations
District de la voie Mittelland



Les CFF organisent des festivités à l'occasion du 150^e anniversaire des chemins de fer de l'Arc jurassien

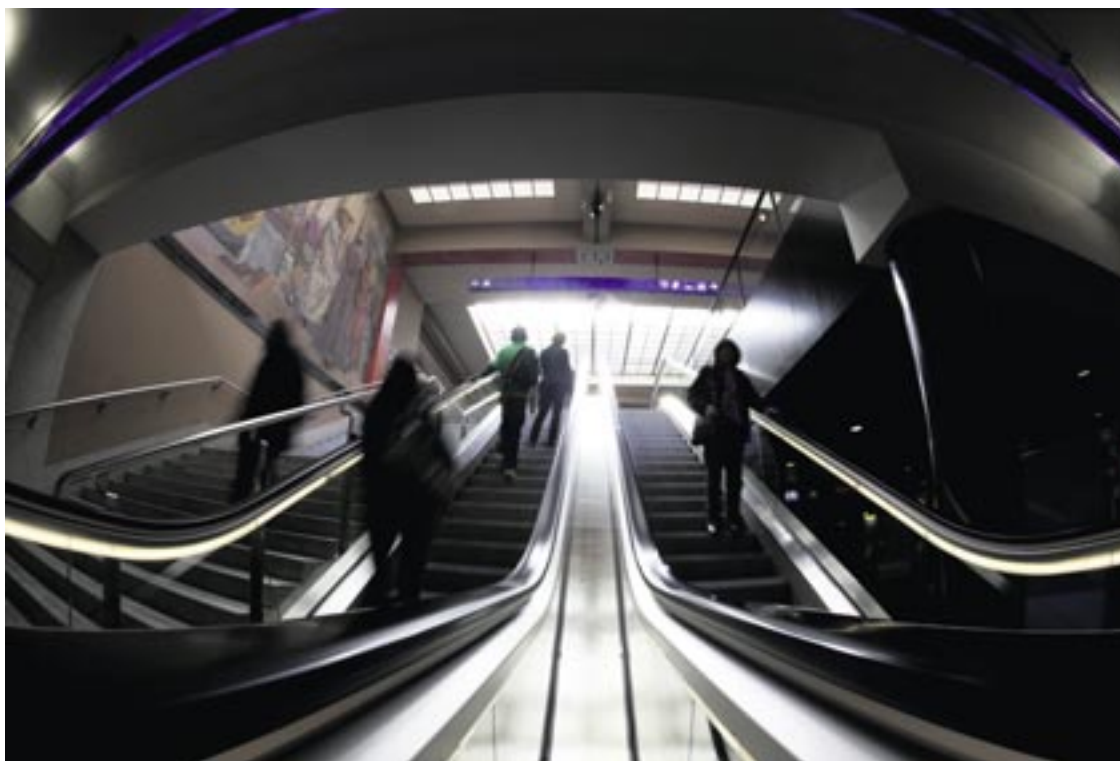
La gare de Neuchâtel s'anime

La population est invitée à participer aux festivités des 25 et 26 septembre en l'honneur des 150 ans des chemins de fer de l'Arc jurassien. La fête aura lieu à Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Plusieurs animations seront mises sur pied à la gare. La Ville de Neuchâtel y tiendra un stand pour informer le public au sujet de la mobilité.

En 1860, trois nouvelles lignes ferroviaires voyaient le jour au départ de Neuchâtel pour étoffer le réseau suisse des chemins de fer. Les liaisons de Neuchâtel à Pontarlier, Bienne et La Chaux-de-Fonds ont permis à la fois de relier la Suisse romande à la Suisse alémanique et d'établir un lien direct entre la France et le pays des Trois-Lacs.

Un jeu sur la mobilité

La gare de Neuchâtel proposera plusieurs stands et animations les 25 et 26 septembre de 10 à 19 heures. Spectacles de danse, jeux, concours et concerts sont programmés. La Ville de Neuchâtel tiendra un stand à l'est de la gare (côté boulangerie). Le Service des transports organisera un jeu ressemblant au Trivial Pursuite. Le public devra répondre à des questions sur la mobilité, les transports publics, les deux-roues et le prochain millénaire de la ville de Neuchâtel. Les gagnants pourront tirer des prix au sort au moyen d'une roue de la fortune. «Ce sera l'occasion d'ouvrir le dialogue



La gare de Neuchâtel accueillera plusieurs stands pour fêter les 150 ans des chemins de fer de l'Arc jurassien.

avec le public sur les problèmes et les solutions dans le domaine de la mobilité», commente Pierre-Oliver Aragno, délégué à la mobilité de la Ville de Neuchâtel.

Monter dans un train Domino

Durant les festivités en gare de Neuchâtel, le public aura l'occasion

de découvrir la nouvelle voiture familles des CFF. Dans ce cadre, diverses activités seront proposées pour les 7 à 77 ans. Les visiteurs pourront aussi s'installer dans la cabine d'un train Domino (activité payante). Des musiciens de métro parisien se produiront dans la gare. Ils joueront des morceaux provenant de tous les

continents. Durant les festivités, les habitants de l'Arc jurassien ont la possibilité de voyager à des prix avantageux en achetant des billets anniversaire. (ak)

Programme complet des festivités et billets anniversaire sur www.cff.ch/150ans.

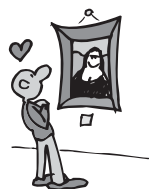


Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert ma-di de 11 à 18h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 17 octobre, exposition «EXNA 4, Patchwork contemporain suisse et européen». Jusqu'au 27 mars 2011, exposition «Séries, suites, variations», cycles d'es-



tampes de la collection des arts plastiques de 1500 à aujourd'hui.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 9 janvier 2011, exposition «Espèces en voie d'apparition», de François Riou. Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), fermé jusqu'au 25 septembre. Dimanche 26 septembre de 11 à

20 heures, journée portes ouvertes. Entrée libre.

Du 26 septembre au 20 mars 2011, exposition «L'esprit Dürrenmatt». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 17 octobre, exposition Charles Robert 1923-1960. Fermé les 24, 25 et 26 septembre.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 10 octobre, exposition Evraud, œuvres récentes.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 29 octobre, exposition Fireboxes. Ouvert lu-ve (sauf lundi matin) de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Entrée libre.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 3 octobre, exposition temporaire «Espèce de...», la biodiversité ou la richesse du monde

végétal, au Jardin à thèmes et dans le parc. Ouvert lu-di de 9h à 20h.

Villa de l'Ermitage (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 3 octobre, exposition de Sarah Favre-Bulle, céramiques, et Béatrice Leu-Racine, techniques mixtes. Ouvert ma-di de 14h à 17h30 ou sur rendez-vous.

Conférences

Lyceum Club de Neuchâtel (rue des Beaux-Arts 11), jeudi 23 septembre à 20 heures en collaboration avec le Club Soroptimist, conférence publique de M^{me} Micheline Centlivres-Demont, ethnologue, sur «Etre femme en Afghanistan». Entrée: Fr. 12.-; membres du Lyceum Club Fr. 8.-; membres du Lyceum de Neuchâtel, du Club Soroptimist et jeunes en formation: gratuit.



Douze communes du littoral travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs

Faire évoluer la mobilité ensemble

Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortailod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise sont les douze communes membres de la Communauté urbaine du Littoral, plus connue sous le nom de Comul. Ensemble, elles œuvrent pour mettre sur pied des projets communs dans le but de développer l'agglomération littorale. Ces communes défendent les mêmes objectifs en matière de transports, d'approvisionnement et de développement économique.

Les communes de la Comul forment une agglomération cohérente. De nombreuses liaisons de transports publics les relient de l'est à l'ouest, notamment grâce à l'extension de la ligne 10. La Comul constitue une plate-forme de rencontre entre ces différentes communautés urbaines, situées entre le lac et Chaumont. Elle permet de défendre plus efficacement les intérêts de chacun.

Des projets communs

Les douze communes de la Comul et l'Etat ont signé le 10 mai 2004 une première Déclaration d'intention de collaboration en vue de définir une stratégie de développe-

ment de l'agglomération littorale. Cette signature s'inscrit dans le cadre du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN). Au niveau des transports, la première réalisation concrète de la Comul est la prolongation de la ligne 10 des TN.

Dans le même ordre d'idée, le projet d'agglomération du RUN sera présenté cet automne. Il comprendra plusieurs mesures qui concernent l'ensemble du réseau urbain neuchâtelois, dont la Comul. Les actions à mettre en œuvre doivent permettre d'améliorer la desserte des transports publics, de promouvoir la mobilité douce et de modérer le trafic en zone urbaine. Des aménagements devraient voir le jour dans les espaces publics des trois villes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle). Le projet d'agglomération du RUN prévoit également le développement des liaisons ferroviaires et routières au niveau interrégional et international. «La plupart de ces projets sont soutenus financièrement par la Confédération», précise Pierre-Oliver Aragno, délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable pour la Ville de Neuchâtel.

Trouver des solutions durables

Le projet d'agglomération du

RUN promet une évolution conséquente de la mobilité vers des solutions durables. Il va permettre de financer la remise à niveau des parcours et des installations pour les deux-roues. Les transports publics connaîtront aussi de nombreuses améliorations visant à les rendre plus attractifs aux yeux de la population. A terme, le développement du réseau urbain présente un objectif bien précis : chaque usager doit pouvoir se déplacer de son pas de porte jusqu'aux lignes de transports rapides. A pied, en deux-roues ou en bus : chacun pourra rejoindre l'axe dorsal du TransRUN. Ce projet-ci doit permettre de créer une ligne ferroviaire qui reliera le haut et le bas du canton. Il fait partie de la seconde phase du projet d'agglomération qui débutera en 2015.

Conférence régionale des transports

Le Canton ne peut pas faire évoluer la mobilité sans l'aide de chacun. Les communes et la population ont aussi leur rôle à jouer. L'Office cantonal des transports a divisé le canton en groupes de communes. Chacun d'eux se retrouve dans une conférence régionale des transports (CRT) pour discuter de l'organisa-

tion des transports publics. La CRT 1 réunit les douze communes de la Comul. Elle est présidée par Olivier Arni, directeur de l'environnement, des transports et du développement durable. Le groupe transport de la Comul se réunit parallèlement à la CRT 1. Il tient un rôle d'organisation sur les différents aspects liés à la mobilité tels que les transports publics, les mesures pour la mobilité douce, l'accessibilité des centres urbains, les plans de mobilité d'entreprise et le projet d'agglomération.



Plus d'informations en octobre

Les différents partenaires du projet d'agglomération organisent une conférence de presse le 1^{er} octobre pour communiquer sur l'état actuel du projet. Les Conseils généraux et le Grand Conseil seront saisis de plusieurs rapports d'information sur l'avancement du projet d'agglomération dans le courant du mois de novembre. Une série de mesures locales à mettre en œuvre dès 2011 sera notamment présentée. (ak)

L'extension de la ligne 10 est la première réalisation menée à terme par la Comul.



L'extension de la ligne 10 qui relie Peseux

« Tout le mo

« Tout le monde se presse »: C'est ainsi que s'intitule la chanson qu'une classe primaire de Colombier a écrit pour la ligne 10 des Transports publics du littoral neuchâtelois (TN). Cette ligne reliait déjà la gare CFF de Neuchâtel à Peseux sud. Elle a récemment été prolongée jusqu'à Bôle. En service depuis le 16 août, l'extension de la ligne 10 permet désormais aux voyageurs de se rendre directement de la gare de la capitale à l'ouest du littoral sans devoir changer de bus.

La Communauté urbaine du Littoral (Comul) qui réunit 12 communes est à l'origine du projet d'extension de la ligne 10 qui s'inscrit dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Les communes de la Comul et l'Etat ont travaillé d'arrache-pied



Les douze communes de la Comul sont reliées entre elles par des lignes de transports publics d'est en ouest. • Photo: sp



« Mobilis in Mobili »

Mobile dans un monde mobile... la devise du capitaine Nemo, héros de Jules Verne, n'a jamais été autant d'actualité. Il ne s'agit ici bien entendu pas d'une exploration sous-marine... mais de notre situation face à notre environnement. Nos habitudes doivent être mobiles... les ressources limitées de notre planète ne nous laissent simplement pas de choix. Notre mobilité reste indispensable... impossible d'y échapper, que ce soit de manière directe ou indirecte. Afin de soulager notre empreinte sur notre globe, nous devons donc nous tourner vers une mobilité plus efficiente et utiliser des ressources renouvelables. Le virage n'est pas simple à négocier (!)... mais, pas à pas, de nouvelles solutions émergent, parmi elles: les offres en transports publics. La nouvelle ligne 10 en est un parfait exemple, marquant le développement de notre communauté urbaine, espérons-le, de manière durable...

*Pierre-Olivier Aragno,
délégué à l'environnement, à la mobilité
et au développement durable
pour la Ville de Neuchâtel*

x à Bôle est en service depuis la rentrée scolaire 2010-2011

« Onde se presse »

durant trois ans pour réaliser ce projet.

Un bus toutes les 30 minutes

La ligne prolongée a été mise en service le 16 août 2010. Le nouveau tronçon se poursuit jusqu'au terminus en passant par Peseux, Corcelles place de la Gare, Auvernier Gare CFF, Colombier Bas-des-Allées, Colombier Collège des Vernes et Bôle Collèges. Il est exploité 7 jours sur 7. Du lundi au samedi, les bus partent toutes les 30 minutes dans les deux sens. L'horaire démarre à 6h07 à la gare de Neuchâtel et à 6h20 à Bôle, Pierre-à-Sisier. Les derniers départs ont lieu à 19h37 de Neuchâtel et à 19h50 de Bôle. Le dimanche et les jours fériés, la desserte commence une heure plus tard pour se terminer une heure plus

tôt. Les voyageurs sont transportés par des bus dernier cri qui répondent aux normes environnementales en vigueur.

Des lignes complémentaires

Le prolongement de la ligne 10 vient compléter l'actuelle ligne de car postal Colombier-Rochefort-Les Grattes. Des entreprises, des écoles, des homes profitent de la nouvelle ligne 10. La prolongation de cette ligne assure un accès direct entre la gare de Neuchâtel et l'ouest du littoral. Elle permet également de rejoindre directement le lac depuis Peseux et Corcelles. Concernant les prix, les tarifs de l'Onde Verte s'appliquent aux billets. Entre Bôle et Neuchâtel, le billet plein tarif coûte 3,40 francs et 2,20 francs pour les enfants et détenteurs de l'abonnement demi-tarif.

A l'essai

La ligne 10 est à l'essai jusqu'au changement d'horaire des TN prévu en décembre 2012. Cette phase de test permettra de déterminer si le nouveau tronçon doit être maintenu. Le coût annuel de la ligne 10 s'élève à 1'262'000 francs. L'Etat et la Comul se partageront les frais à raison de 50% pour chaque partie. La part des communes desservies, soit Peseux, Corcelles-Cormondèche, Auvernier, Colombier et Bôle. Les 25% restants seront répartis en fonction du nombre d'habitants entre les 12 communes de la Comul. Ce principe de financement illustre l'esprit solidaire qui règne au sein de la Comul. En effet, les communes non desservies n'ont pas l'obligation de participer selon le cadre législatif. (ak)



Neuchâtelroule prête gratuitement des vélos et des casques pour les adultes comme pour les enfants

Les vélos ont la cote

Neuchâtelroule tire un bilan de mi-saison plus que positif. Malgré la météo qui n'a pas toujours été au rendez-vous, les prêts de vélos ont augmenté de 772 unités par rapport à 2009. Du 22 avril au 25 juillet 2010, Neuchâtelroule a comptabilisé une moyenne de 77 prêts par jour. Le bilan final de la saison 2010 tombera au mois de novembre.

Neuchâtelroule est une action qui fait partie de l'Agenda 21 de la Ville de Neuchâtel. Elle vise à promouvoir la pratique du vélo en ville dans une optique de développement durable. Outre ses bienfaits pour la santé et l'environnement, cette action permet d'occuper 24 personnes requérantes d'asile ou bénéficiaires de l'aide sociale.

Succès pour les vélos électriques

Deux stations de prêt de vélos sont à disposition des usagers 7 jours sur 7, du 22 avril au 31 octobre. La première station se situe devant l'Hôtel Beaulac, au port de Neuchâtel et la seconde a vu le jour à proximité du parking du Nid-du-Crô grâce au soutien de Neuchâtel Xamax. Neuchâtelroule possède une flotte de 96 vélos, dont 78 citybikes, 14 vélos pour enfants, 4 vélos électriques. Un stock de casques et de cadenas, 6 sièges pour bébé, 3 remorques et 4 trottinettes sont également à disposition du public. Neuchâtelroule organise une bourse aux vélos les 22 et 23 octobre à la station du Port, explique Laurianne Altwegg, coordinatrice du projet. Les anciens vélos encore en bon état seront vendus entre 300 et 550 francs

pour renouveler la flotte en vue de la prochaine saison.

Gratuité du prêt des vélos

Le matériel de Neuchâtelroule peut être emprunté par n'importe quelle personne de plus de 18 ans sur présentation d'une pièce d'identité valable. Neuchâtelroule demande une caution de 20 francs par vélo. Les quatre premières heures de prêt sont gratuites. Passé ce délai, il faut déboursier un forfait de 5 francs. Pour rendre un vélo, il suffit de le déposer dans une des deux stations de prêt le même jour. Les usagers ont également la possibilité d'obtenir une carte de fidélité qui offre de nombreux avantages comme la gratuité totale du prêt des vélos pendant toute la journée et la possibilité de réserver son vélo via

internet. Plus d'informations sur www.neuchatelroule.ch.

Un nouvel atelier de réparation

En cas de problèmes techniques, les vélos sont menés en réparation aux ateliers Phénix. Pour éviter de devoir les déplacer pour de petites réparations, un nouvel atelier a été mis sur pied à côté de la station Xamax, au Nid-du-Crô. Les 12 collaborateurs qui y travaillent ont reçu une formation de base de mécanicien dispensée par un professionnel. Depuis la saison 2010, le nouvel atelier se charge de petites réparations comme les crevaisons. Grâce à ce travail, les vélos peuvent être remis en service plus rapidement. (ak)

Renseignements et locations sur www.neuchatelroule.ch.



La Ville de Neuchâtel offre une contribution de 10% à l'achat d'un scooter électrique de la gamme NewRide

Optez pour le deux-roues électrique!

La Ville de Neuchâtel fait la promotion de scooters électriques pour offrir une solution de mobilité durable aux habitants de la cité. Cette action fait partie du programme de promotion des deux-roues électriques de SuisseEnergie appelé NewRide. Dans ce cadre, la Ville soutient l'introduction de scooters électriques sur le territoire communal. Elle organise plusieurs actions visant à informer la population de manière à présenter les avantages des scooters électriques.

L'utilisation de ces engins permet de réduire les émissions de CO₂ et d'amoinrir les nuisances sonores dues au trafic. La promotion de scooters électriques contribue aussi à l'amélioration de la qualité de l'air.

Soutien de la commune

La Ville de Neuchâtel contribue à l'achat d'un scooter électrique de la gamme NewRide à hauteur de 10% et pour un maximum de 700 francs.



Un scooter électrique consomme l'équivalent de 5 décilitres d'essence pour parcourir 100 kilomètres.

Avant, la commune soutenait également l'achat de vélos électriques. «Les vélos électriques s'étant fait une place sur le marché, nous consacrons, dès cette année, l'entier de notre subvention «découverte» en faveur des scooters électriques permettant ainsi d'of-

frir une contribution plus généreuse», explique Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. Cette subvention de la Ville a pour objectif de faciliter l'introduction de nouvelles solutions de mobilité.

Peu de frais d'entretien

La gamme NewRide propose des scooters électriques de 4'000 à 10'000 francs. Un scooter électrique consomme pour 100 kilomètres l'équivalent de 5 décilitres d'essence. L'autonomie de sa batterie varie de 15 à 160 kilomètres en fonction du modèle. La Ville de Neuchâtel met gratuitement à disposition cinq bornes de recharge pour les détenteurs de deux-roues électriques. Une clé est disponible sous caution auprès du Service des transports de la Ville, au faubourg du Lac 3. Dans le canton de Neuchâtel, la taxe de circulation sur les véhicules électriques est réduite de 50%. Des journées de test gratuit sont régulièrement organisées par la Ville de

Neuchâtel pour permettre à la population de découvrir les deux-roues électriques. La prochaine journée aura lieu en mars 2011. (ak)

Liste complète des véhicules électriques et des concessionnaires NewRide sur www.newride.ch.

A propos...



Aux dames, citoyens!

Le 16 septembre 2009, les Chambres fédérales ont élu le Neuchâtelois Didier Burkhalter au Conseil fédéral au cours d'une élection où le mot « concordance » a été prononcé plus souvent que de coutume. Une année plus tard, six personnalités briguent la succession du socialiste Moritz Leuenberger et du libéral-radical Hans Rudolf Merz.

Autre temps, autre priorité; le prochain Conseil fédéral comptera une majorité de femmes. Une seule question: quatre ou cinq femmes au Gouvernement? Plus d'appel à une élection par le peuple, plus de référence à la formule magique si chère aux anciens. Mais au-delà des auditions, des négociations et des tactiques, une certitude demeure: le Gouvernement helvétique pourra compter sur une femme supplémentaire, Corina Casanova, chancelière de la Confédération. Elle dirige en effet depuis 2007, après Annemarie Huber-Hotz, l'état-major du Conseil fédéral et à ce titre la Chancellerie fédérale qui compte quelque 250 personnes.

Rappelons que la Chancellerie est la plus ancienne institution administrative de la Confédération. Elle a 45 ans de plus que l'Etat fédéral moderne! Et qui s'en souvient? C'est à Napoléon Bonaparte qu'elle doit son statut d'organe fédéral permanent, devenue dans les années 1960 au fil des réformes, un véritable service d'état-major du gouvernement suisse, garant de son fonctionnement.

Rémy Voirol

Permis de construire du projet « Microcity »

La Ville de Neuchâtel, en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel, convie les habitants à une séance d'information publique dans le cadre de la procédure liée au permis de construire du projet « Microcity »

mardi 28 septembre à 19h30, dans la salle polyvalente de la nouvelle école primaire de la Maladière (avenue du Mail 13)

Cette rencontre permettra aux autorités de présenter les étapes inhérentes à la construction du futur projet « Microcity » et sera suivie d'un débat public.

Direction de l'environnement

La Ville officielle

Offre d'emploi

Suite au départ à la retraite du titulaire, la Direction de l'environnement met au concours, pour la Gérance des bâtiments, le poste de

gérant-e d'immeubles à 100%

Vos missions

- Gestion d'un portefeuille constitué d'immeubles des patrimoines administratif, financier et d'immeubles d'habitation.
- Conduite d'une équipe composée de trois collaboratrices.
- Mise en location d'objets spécifiques.
- Etablissement des budgets et des plans d'entretien des immeubles.
- Contrôle des comptes et établissement de reporting.

Votre profil

- Titulaire d'une formation commerciale complète (maturité professionnelle commerciale).
- Brevet fédéral de gérant d'immeubles.
- Expérience réussie en gérance immobilière.
- Facultés de négociation, sens des responsabilités, forte capacité à collaborer avec la hiérarchie.
- Expérience en matière de gestion financière dans le domaine de l'immobilier.
- Bonne maîtrise des outils informatiques Office et des outils spécifiques de gestion immobilière.

Si vous souhaitez exercer vos compétences au sein d'une collectivité publique, avec des possibilités de formation continue, veuillez transmettre votre offre complète (lettre de motivation, curriculum vitae, copies de diplômes et certificats) à l'adresse suivante:

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Délai de postulation: 27 septembre 2010.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du chef des constructions de la Ville de Neuchâtel au 032 717 76 81, pascal.solioz@ne.ch.

Entrée en service: 3 janvier 2011.

Avis important

Le Service des sports de la Ville de Neuchâtel informe la population que la centrale téléphonique en place aux Piscines du Nid-du-Crô va être intégrée au réseau téléphonique interne neuchâtelois (RETINE).

Les nouveaux numéros de téléphone seront activés dès le **1^{er} octobre 2010**. Nouveaux numéros: **Caisse: 032 717 85 00, fax 032 717 85 03.**

Les anciens numéros seront supprimés, aucune déviation d'appel n'est donc prévue.

Offre d'emploi

Choisissez une formation professionnelle de pointe et faites un apprentissage en forêt!

Dès août 2011, l'Etat de Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel et la commune du Landeron offriront trois places d'apprentissage de

forestier-bûcheron; forestière-bûcheronne (3 ans)

(Lieu de travail Neuchâtel, Cressier ou Le Landeron, selon l'entreprise formatrice).

Le forestier-bûcheron / la forestière-bûcheronne récolte les bois, entretient la forêt et réalise les soins à la jeune forêt. Il / elle effectue l'entretien des machines et de l'outillage utilisé; collabore à la construction et à l'entretien des chemins forestiers et des abris destinés au public. Il / elle peut aussi être appelé/e à travailler dans d'autres milieux naturels.

Si cette offre de formation vous intéresse, envoyez votre lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae et des copies de vos bulletins scolaires, en mentionnant le lieu de formation souhaité, **jusqu'au vendredi 29 octobre 2010**, à l'adresse suivante:

Arrondissement forestier de Neuchâtel
Fbg du Lac 1
2000 Neuchâtel

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Jan Boni, ingénieur forestier au **032 717 76 88**.

NB: Avant l'engagement, un stage dans l'entreprise formatrice est obligatoire.

Moment musical

La galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20) convie le public jeudi 23 septembre à 19 heures à un moment musical avec la pianiste Dominik Szlezzynger.

L'exposition d'Yvette Marie Apsit, de Colombie est visible à la galerie jusqu'au 30 septembre (ouvert ma 14h-18h, me-sa 9h-12h, 14h-18h).



Les personnes âgées sont invitées à participer à des cours pour se familiariser avec les transports publics

Etre et rester mobile

La Ville de Neuchâtel met sur pied un cours pour aider les personnes âgées à mieux utiliser les transports publics. Durant une demi-journée, les seniors participeront à différents exercices pratiques. Ce cours gratuit aura lieu au mois de novembre à la Maison des associations à Neuchâtel. Attention: inscription obligatoire!

Deux cours-pilote du même genre ont eu lieu en 2009 à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Les deux cours affichaient «complet». Avec 20 participants par cours, la liste d'attente était longue. Cette année, c'est au tour de la Ville de Neuchâtel de se lancer! Un cours est prévu en novembre 2010. Si cette première édition a du succès, il est

possible que la Ville en organise d'autres. «A terme, l'objectif serait d'organiser ce cours de manière régulière, deux fois par an», explique Virginie Kauffmann, responsable de la mise en place des cours pour l'Arc jurassien.

Résoudre des problèmes concrets

Le cours comporte deux parties. Durant la première moitié du cours, les personnes âgées aborderont plusieurs aspects de la mobilité du point de vue théorique. Les organisateurs évoqueront des questions liées aux horaires, aux billets et aux prix des transports publics. Les divers partenaires du cours (Ville de Neuchâtel, TN, police cantonale et CFF) présenteront leurs prestations. «Les personnes âgées ont

souvent des problèmes très concrets concernant l'utilisation des transports publics», explique Virginie Kauffmann. Après la théorie, les participants pourront poser des questions de manière à résoudre leurs problèmes.

Exercices sur le terrain

La deuxième partie du cours sera consacrée aux exercices pratiques sur le terrain. Les personnes âgées seront réparties en petits groupes pour aller s'entraîner aux distributeurs tactiles des TN. La police cantonale proposera aussi des exercices sur le thème de la sécurité. Un freinage d'urgence de simulation sera organisé pour permettre aux participants de réagir correctement. Les personnes âgées apprendront

aussi diverses astuces pour éviter les agressions notamment au bancomat. Un exercice en gare figure également au programme. Les participants tâcheront de s'orienter vers les informations utiles comme les horaires de train. (ak)

«Etre et rester mobile»: le cours aura lieu en novembre à la Maison des associations, rue Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel. Inscription obligatoire auprès de Pro Senectute Arc jurassien au 032 886 83 21. Comme la date définitive n'est pas encore connue, Pro Senectute accepte les pré-inscriptions.



Des moyens de transports utiles à disposition des jeunes gens

Roulez jeunesse!

Un Noctambus pour rentrer de soirée ou un Snowbus pour se rendre sur les pistes enneigées des Bugnens: telles sont les actions proposées aux jeunes en matière de mobilité.

Le Noctambus est une réalisation du Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel. Il permet aux jeunes gens de rentrer en toute sécurité après une soirée passée en ville. Les courses ont lieu durant les week-ends jusqu'à 4 heures du matin. Le prix du billet se monte à 7 francs. Il est exclusivement vendu aux distributeurs de la place Pury, touche Noctambus. Des carnets de six courses sont disponibles au bureau des TN de la place Pury pour le montant de 35 francs.

Un Noctambus pour le Val-de-Travers

Le Noctambus relie la place Pury à plusieurs villages du littoral. Depuis janvier 2010, un Noctambus dessert même le Val-de-Travers. La création de cette nouvelle ligne a été décidée par l'Association Noctambus. Le bus qui monte au Val-de-Travers est en correspondance avec celui qui part à 1h30 de la place Pury en direction du littoral ouest. Les passagers à destination du Vallon arrivent à 1h45 au giratoire de la pharmacie de Corcelles. Depuis ce point, un bus de 17 places prend le relais jusqu'au centre de Fleu-



Durant la saison d'hiver, les jeunes peuvent utiliser le Snowbus depuis la place Pury jusqu'aux Bugnens. • Photo: sp

rier. Les voyageurs ont aussi la possibilité de prendre une correspondance à 2h30 à la place de Longereuse (Fleurier). Cette correspondance est assurée par le Somnambus qui passe par Buttes et qui se rend jusqu'à St-Sulpice. Les billets pour le Noctambus du Val-de-Travers coûtent 10 francs.

Les sports d'hiver en Snowbus

Un Snowbus est à la disposition des jeunes, durant toute la saison d'hiver. Il résulte d'un partenariat entre l'association Val-de-Ruz, l'Etat de Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel, les téléskis des Bugnens-Savagnières et les TRN. Les départs sont prévus le mercredi après-

midi et les samedis et dimanches matins, pour autant que le télésiège des Bugnens-Savagnières fonctionne. Le Snowbus a une capacité de 100 places, l'aller-retour coûtant 7 francs. «En cas de forte affluence, il est possible de faire venir un second bus en renfort», explique Pierre-Olivier Aragno. (ak)

Enquêtes publiques

Demande de la société Philip Morris Products SA, d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale de dépoussiérage en toiture de l'immeuble 3, quai Jeanrenaud, article 10745 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 10 septembre au 11 octobre 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Denis Matthey, architecte à Saint-Aubin, d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation d'un immeuble, l'agrandissement des balcons ainsi que la construction d'un garage à la rue de Beauregard 4, article 9583 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Rodolphe Zimmermann. Les plans peuvent être consultés du 17 septembre au 18 octobre 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la transformation de l'immeuble et la création d'une verrière en toiture de l'immeuble 105, rue des Poudrières, article 9905 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Tania Cavaliero.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Bevaix (Bureau Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la transformation d'une surface commerciale en établissement public à la rue du Seyon 19, article 864 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Guney Pir Cihan.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Peseux, d'un permis de construire pour la construction d'une maison familiale et l'agrandissement de garages au chemin des Trois-Portes 12, article 4756 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Magaly et Laurent Monnier.

Les plans peuvent être consultés du 24 septembre au 25 octobre 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

La Ville officielle

Votation fédérale et cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

- 1) en votation fédérale sur:**
la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI);
- 2) en votation cantonale sur:**
le décret du 26 janvier 2010 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse),

le 26 septembre 2010

- vu la lettre de la Chancellerie fédérale aux gouvernements cantonaux, du 13 juillet 2010;
- vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;
- vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;
- vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;
- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juillet 2010,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 26 septembre à 10 heures, au plus tard.**

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel

qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 25 septembre à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 26 septembre au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032/717 72 36, jusqu'au dimanche matin 26 septembre à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Echos

■ Mardi 14 septembre, le Conseil communal a été représenté par M. Daniel Perdrizat, président, à la réception des nouveaux retraités.

■ Jeudi 16 septembre, le Conseil communal in corpore et M^{me} Catherine Loetscher Schneider, présidente du Conseil général, ont accueilli les nouveaux arrivants sur le territoire communal.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Hélène et Francis-Werner Houriet-David, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 24 septembre à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032/717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 18 août 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Daniel Perdrizat **Le chancelier, Rémy Voirol**



Programme cinéma pour la semaine du 22 au 28 septembre

APOLLO 1 032 710 10 33

THE TOWN

2^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15.

Acteurs: Chris Cooper, Jeremy Renner.
De Ben Affleck.

APOLLO 1 032 710 10 33

ONCLE BOONMEE

2^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 15h, 17h45.

Acteurs: Thanapat Saisaymar, Jenjira Pongpas.
De Apichatpong Weerasethakul.

APOLLO 2 032 710 10 33

COPAINS POUR TOUJOURS

1^{er} semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h30.

Acteurs: Adam Sandler, Kevin James, Chris Rock.
De Dennis Dugan.

APOLLO 2 032 710 10 33

LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES DE SAMY - 3D

3^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.

VF me au ma 15h45, sa/di 13h45.
De Ben Stassen.

APOLLO 2 032 710 10 33

ROMANS D'ADOS 1: LA FIN DE L'INNOCENCE

1^{re} semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au sa 18h15.

De Béatrice Bakhiti.
Passion cinéma.

APOLLO 2 032 710 10 33

ROMANS D'ADOS 2: LA CRISE

1^{er} semaine. 12 ans sug. 12 ans. VF di au ma 18h15.

De Béatrice Bakhiti.
Passion cinéma.

APOLLO 3 032 710 10 33

DES HOMMES ET DES DIEUX

3^e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h15.

Acteurs: Lambert Wilson, Jean-Marie Frin.
De Xavier Beauvois.

ARCADES 032 710 10 44

RESIDENT EVIL: AFTERLIFE - 3D

1^{er} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h, 20h15.

Acteurs: Milla Jovovich, Ali Larter.
De Paul W.S. Anderson.

ARCADES 032 710 10 44

STEP UP 3 - SEXY DANCE 3 - 3D

6^e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h45.

Acteurs: Sharni Vinson, Adam G. Sevani.
De Jon Chu. Derniers jours.

ARCADES 032 710 10 44

PIRANHA - 3D

4^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 22h30.

Acteurs: Eli Roth, Christopher Lloyd.
De Aja Alexandro.

BIO 032 710 10 55

CLEVELAND CONTRE WALL STREET

2^e semaine. 7 ans sug. 14 ans.

VO s-t fr/all me au ma 15h45, 18h15, 20h15.
De Jean-Stéphane Bron.

REX 032 710 10 77

HORS-LA-LOI

1^{er} semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 14h30, 17h30, 20h30.

Acteurs: Jamel Debbouze, Roschdy Zem.
De Rachid Bouchareb.

REX 032 710 10 77

INCEPTION

10^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h30.

Acteurs: Leonardo DiCaprio, Ellen Page.
De Christopher Nolan. Dernières séances.

STUDIO 032 710 10 88

MANGE PRIE AIME

1^{er} semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 14h30, 17h30, 20h30.

Acteurs: Julia Roberts, James Franco, Billy Crudup.
De Ryan Murphy.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Information diabète, secrétariat lu-ve de 14h à 17h, rue de la Paix 75, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 913 13 55.

Job Service (quai Ph.-Godet 18), travail des jeunes - placement et information, tél. 032 725 35 55, sur rendez-vous.

La Courte Echelle (rue des Fausses-Brayes 3), lieu d'accueil enfants-parents, lundi-mardi de 14h30 à 17h30; mercredi et jeudi de 9h à 11h30, tél. 032 724 45 15.

La Margelle, lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel, (rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville 7), tél. 032 724 59 59.

Lecture et Compagnie, case postale, 2035 Corcelles, tél. 032 731 70 41 ou 032 842 68 01. www.lecture-et-compagnie.ch

Le Strapontin, agence de location pour concerts et spectacles, point de vente Billetel (Passage Maximilien de Meuron 4), mardi-vendredi 13h à 18h et samedi 10h à 13h, tél. 032 717 79 07.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du samedi 25 et dimanche 26 septembre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Est:

Maladière: di à 10h, culte avec sainte cène.

Chaumont: di à 11h15, culte avec sainte cène.

Ouest:

Charmettes: sa 25 à 17h30, culte tous âges avec sainte cène.

Portalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchengemeinde: kein Gottesdienst.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30 messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.



L'instantané de Stefano Iori...



... une manière originale de se déplacer



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires

 **Ghielmetti**
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

 **24/24**  
REEMPLACEMENT PARE-BRISE
CONDITIONS SPÉCIALES
et nettoyage complet véhicule gratuit

Pierre Grosjean **Michel Abplanalp**

CARROSSERIE D'AUVERNIER
Rue des Gravier 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier
E-mail : info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch

CARROSSERIE
FCR
Fédération des Carrossiers Romands

50% **POUR RAISON DE SANTÉ**
LIQUIDATION DE TOUT LE STOCK
MEUBLES-SALONS-MATELAS
MEUBLES DU BATTOIR LES PLUS BEAUX MEUBLES S'ACHETENT CHEZ NOUS
SUR TOUT **MATHOD ST-SULPICE COURTAMAN**
entre Orbe/Yverdon Lausanne/Morges entre Rte Cantonale Morat et Fribourg



Les compagnies de transports publics des TN et des TRN pourraient bien fusionner en 2012

Les TN changent de couleur

Les Transports publics du littoral Neuchâtelois (TN) et les Transports Régionaux Neuchâtelois (TRN) ont opté pour une nouvelle ligne graphique commune. Désormais, les véhicules des deux compagnies seront teints de vert pomme et de blanc tout en gardant leurs logos respectifs. Les directeurs des TN et des TRN ont pris l'initiative de proposer de nouvelles couleurs en vue du projet de fusion qui réunirait les deux compagnies sous une même entité. Jean-Michel Germanier, directeur des TN depuis maintenant près de neuf ans présente les différentes nouveautés qui accompagnent ce changement de couleur.

Comment s'est décidé le passage du fameux jaune TN aux nouvelles couleurs?

Les TN et les TRN vont vraisemblablement fusionner. En 2009, notre compagnie a commandé 20 trolleybus et celle des TRN, 25 autobus. Nous avons saisi l'occasion pour lancer une nouvelle ligne graphique commune. L'agence Inox Communication s'est chargée du projet sur notre demande. Les conseils d'administration respectifs ont donné leur accord à l'unanimité. Les bus TN et TRN garderont ces nouvelles couleurs indépendamment de l'issue du projet de fusion.

Où en est ce projet de fusion entre les TN et les TRN?



Le projet est à bout touchant. Les aspects techniques et économiques de la fusion ont déjà fait l'objet de plusieurs études. Il ne reste plus qu'à soigner de petits détails. Si tout se passe bien, les deux compagnies devraient fusionner dès janvier 2012.

Vous attendez une série de nouveaux trolleybus pour cet automne. Quels changements vont-ils apporter aux usagers?



Les nouveaux trolleybus des TN sont plus confortables que les anciens, selon Jean-Michel Germanier, directeur des TN.

Les nouveaux trolleybus sont plus longs, plus larges et surtout plus confortables. Ils sont dotés de planchers surbaissés pour faciliter l'entrée des personnes à mobilité réduite qui comprennent aussi bien les personnes âgées que les poussettes ou encore les accidentés ponctuels qui se déplacent en béquilles. Ces bus présentent aussi l'avantage d'être climatisés. Ce qui n'était pas le cas des anciens trolleybus.

Quel premier bilan tirez-vous de l'introduction de la communauté tarifaire?

La communauté tarifaire a été introduite le 1^{er} juin 2009. Pour rappel, l'introduction de la communauté tarifaire doit permettre de faciliter la vie des usagers. Par exemple, un voyageur qui souhaite se rendre de Boudry à La Chaux-de-Fonds peut désormais le faire avec un seul billet. Avant, le même voyageur aurait dû prendre plusieurs billets pour effectuer le même trajet. Dans ce cadre, les TN ont remplacé 205 anciens distributeurs pour y implanter des bornes tactiles. Cette opération a coûté quelque 9 millions de francs. Les nouveaux distributeurs ont connu quelques erreurs de jeunesse qui sont réglées depuis. L'introduction de la communauté tarifaire permet de couvrir de plus grandes zones avec le même billet, dont le prix a augmenté en conséquence. Les clients ont la possibilité de choisir le court ou long parcours. Le long parcours est désor-

mais valable à l'aller-retour pour une période de validité d'une heure.

Avez-vous prévu dans un avenir plus ou moins proche de prolonger le littoral jusqu'à Monruz, puis Marin?

Ce prolongement suscite des discussions depuis plus de 20 ans. De nombreuses études de qualité ont été menées notamment par l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne. Le programme d'agglomération de la Confédération compte plusieurs mesures classées par ordre de priorité. Le prolongement du littoral figure dans la catégorie C qui correspond aux mesures qui peuvent attendre. A titre d'exemple, le carrefour de la place Numa-Droz est une mesure de rang A qui nécessite une réalisation prioritaire d'ici 2011. Le littoral transporte actuellement 7500 passagers par jour. En 2017, le matériel roulant actuel arrivera en fin de vie. Des études sont en cours pour permettre de le renouveler de manière optimale.

Comment envisagez-vous l'intégration des TN dans le TransRUN?

Les infrastructures existantes appartiennent aux CFF. Pour le moment, il s'agit de l'unique partenaire du projet TransRUN visant à relier le littoral aux montagnes neuchâteloises. Nous pourrions imaginer de collaborer avec les CFF une fois la liaison construite, mais pour le moment nous ne sommes pas intégrés à ce projet.

Le funiculaire de Chaumont vient de fêter ses 100 ans. Avez-vous des pro-

jets pour consolider l'utilisation de ce tronçon?

Une place de pique-nique a été construite par l'association Profuni pour commémorer le 15 septembre 1910, date de construction du funiculaire de Chaumont. La place de pique-nique se situe sur le terrain des TN près de la station de Chaumont. Les promeneurs pourront s'abriter sous une cabane et jouer de la pétanque. Un coin grillades a aussi été aménagé. Plusieurs attractions sont déjà existantes sur la côte de Chaumont. Grâce à la Ville de Neuchâtel, les membres de Bike attitude ont mis en place une piste de descente pour les vélos avec des obstacles à franchir. Le Sentier du temps permet aussi aux promeneurs de découvrir la région. Pour redynamiser l'ensemble du coin, une collaboration avec les promoteurs du parc aventure ainsi qu'avec les propriétaires du petit hôtel de Chaumont permet d'étudier la possibilité de créer un parc aventure dans la forêt.



Pour finir sur une note festive, quelles prestations proposez-vous pour la Fête des vendanges?

Les chauffeurs des TN seront en route du vendredi à 16 heures jusqu'au dimanche à minuit pour offrir quelque 700 paires de courses supplémentaires à la population. Le badge de la Fête des vendanges fait office de titre de transports. Il est en vente dans les bus TN et au bureau de la place Pury pour le prix de 10 francs. Le TCS soutient généreusement cette action qui permet de faire de la prévention routière. Les automobilistes ont avantage à rentrer en bus après avoir passé une soirée à la Fête.

Anne Kybourg